

TABLEAU D'AVANCEMENT AU GRADE DE CONTROLEUR PRINCIPAL

La cuillère en bois pour les fins de carrière !

La DGFIP modifie les règles de gestion du tableau d'avancement : les 59 ans et + passent en priorité.

Nous n'avons pas manqué de réagir pour dénoncer ce nouveau tour de passe-passe destiné à berner les agents (voir motion au verso).

En Moselle 103 agents dont 14 ayant 59 ans et plus ont vocation, d'où un volume de promotion accordé pour le département de 32 agents se répartissant ainsi :

- 8 pour les 59 ans et + (5 départs en retraite et 1 congé de longue maladie non retenus).
- 23 + 1 agents classés selon les critères habituels (échelon, notation, ancienneté), comme l'année dernière. Le dernier agent classé n'étant pas sûr d'être promu.

La CAP centrale du 26 novembre 2008 statuera sur le nombre effectif d'agents nommés.

RANG	NOM - PRENOM	AFFECTATION
1	BECART Lucette	TG - L. Rémunérations
2	BRECOURT Mélanie	TG - Dépense
3	DELLA-Mora Josiane	Comptabilité
4	MARIE Marie-Antoinette	Montigny Pays Messin
5	BOSSY Brigitte	Freyning-Merlebach
6	PALLAS Patricia	Vigy
7	LORRAIN Robert	Thionville 3 frontières
8	METZGER Anne Marie	Sarreguemines Mle
9	MAREINE Jocelyne	Lorquin
10	GEOFFROY Pascal	TG - L. Rémunérations
11	GOULON André	TG - L. Rémunérations
12	HOELLINGER Roger	Sarreguemines Mle
13	MATHIEU Anne Marie	TG - L. Rémunérations
14	BARTHEL Katty	Phalsbourg
15	DORN Pascal	Bitche
16	BARRIERE Frédéric	Paierie Régionale
17	BIGORGNE Françoise	TG - CFD
18	LAMBRECH Dominique	Bitche
19	BOTEZ Lucienne	Thionville Municipale
20	POIRIER Jean Pierre	TG - L. Rémunérations
21	SINGUERLET Marie	TG - DI
22	STEINMETZ Evelyne	TG - Recouvrement Contentieux
23	PEREUR Patrick	Bitche
24	MEILE Jean-François	TG - CEPL
25	THIEBAUT Jean-Claude	Faulquemont
26	PERRIN Jean Louis	Paierie Départementale
27	VIODE Jean-François	Rémilly
28	DUMET Colette	Metz Municipale
29	SCHUTZ Françoise	TG - Dépôts et serv. Financiers
30	MOHR Annie	Sarreguemines C et C
31	DEISS Christian	Faulquemont
32	KREMER Cécile	Lorquin

32 agents sont donc classés soit une forte augmentation par rapport aux 17 de l'année dernière, mais comme les directives nationales y intègrent 30 % d'agents proches de la retraite ne pouvant pas bénéficier d'un déroulement de carrière dans ce grade l'effet d'annonce sur la promotion interne s'en trouve nettement atténué.

La CGT a dénoncé ce nouveau leurre ainsi que l'impact toujours aussi injuste de la nouvelle notation sur le classement. Ainsi pour les contrôleurs 1^{ère} Classe 7^{ème} échelon le cumul des notations sur les trois dernières années entraîne toujours des écarts significatifs dans le classement par rapport à l'ancienneté.

La CGT réaffirme sa position en faveur d'un avancement linéaire et la valorisation d'un concours orienté "examen professionnel".



Tableaux d'avancement au grade de contrôleur principal Déclaration liminaire de la CGT

La proportion de contrôleurs 1ère classe proches de la retraite que la DGFIP propose pour le tableau d'avancement 2008 avoisine les 30 % pour les deux filières fiscale et gestion publique. Ce taux est considérable. Il a pour effet de promouvoir 1 agent sur 3 qui n'aura pas de déroulement de carrière dans ce grade et ne bénéficiera d'augmentation en point d'indice qu'en une seule fois, parfois en quantité marginale, et pour toujours. Le ministre chercherait-il à faire déjà des économies sur le plan d'accompagnement social de la fusion ? Cela illustre la faiblesse de l'effort budgétaire concédé par l'augmentation du taux de promotion de 10 à 21 % pour ce tableau.

La précipitation du ministre pour l'application de cette mesure est préjudiciable aux agents qui ont demandé cette année leur liquidation de retraite, car ils apprennent après coup qu'ils auraient pu bénéficier de la mesure en décalant de quelques mois leur départ. A défaut de nous annoncer l'abrogation de la loi Fillon sur les retraites, l'annonce même du changement des règles d'établissement du tableau d'avancement créera immédiatement des mécontentements chez les personnels lésés.

Alors que la direction a répété à plusieurs reprises qu'elle refusait de revenir sur des règles de gestion spécifiques aux deux filières avant la mise en place de règles communes, nous constatons que ce n'est manifestement pas le cas lorsque cela sert ses intérêts de communication. Par exemple, la CGT revendique le même ordre de critères pour la filière gestion publique que pour la filière fiscale, à savoir l'ancienneté dans l'échelon avant les critères de notation. Or cela nous est refusé.

Non seulement l'administration introduit de nouvelles règles, mais celles-ci sont différentes dans les deux filières : 60 ans sans quota pour la filière fiscale (ex DGI), 59 ans sans quota pour la filière gestion publique (ex DGCP) sur les TA 2008 et 2009. Que se passera-t-il en 2010 lors de l'harmonisation ? Il y aura alors forcément une nouvelle modification de la limite d'âge pour l'une des deux filières.

Comment pouvez-vous expliquer dans une même direction, la DGFIP, que les premières nouvelles règles introduites soient différentes et présentent une inégalité de traitement ?

De plus l'introduction du critère d'âge dans la filière gestion publique et son renforcement dans la filière fiscale sont en contradiction avec toutes les mesures de suppression de limite d'âge dans la gestion de personnel. D'un côté nous constatons la suppression des limites d'âge pour s'inscrire aux concours de l'autre vous introduisez une discrimination considérée par certains comme positive !

Concernant la filière gestion publique, il est inacceptable que les agents prioritaires classés l'an dernier passent après les contrôleurs de plus de 59 ans, avec le risque de ne pas être promus. Si vous ne modifiez pas cette disposition, la CGT et les personnels concernés ne manqueront pas de s'interroger sur la légalité de ce déclassement.

Au-delà des problèmes de communication, de dialogue social et d'application, cette réforme des règles aura de lourdes conséquences sur le grade de contrôleur principal.

Pour la CGT il s'agit d'une étape de plus dans la dévalorisation de ce grade. En effet, 1/6ème des promus (par TA et concours) ne pourra pas dérouler de carrière de contrôleur principal. Quid des discussions sur la doctrine d'emploi des B et B+ entamées l'année dernière à la DGCP ? Le grade de contrôleur s'appuie-t-il toujours sur des fonctions spécifiques aux yeux de la direction, ou bien s'agit-il désormais d'un grade « fourre tout » utilisé pour régler les problèmes de gestion occasionnés par les réformes successives ?

Cette dévalorisation du grade entraîne inévitablement une dévalorisation du concours professionnel à contrôleur principal qui ne compte depuis peu que pour moitié des promotions alors qu'il était initialement prévu pour les 2/3. La CGT attachée aux principes d'égalité de traitement et de transparence ne peut que condamner ces reculs.

Vos représentants en CAP : Jean-François CHARLIER Trésorerie Générale Département Informatique.

Jean-François MEILE : Trésorerie Générale Service CEPL.

Syndicat National du Trésor CGT – section MOSELLE

Trésorerie Générale de la Moselle – Case CGT -
1, rue François de Curel BP 41054 57036 METZ CEDEX 01
E-mail : cgt.057@cp.finances.gouv.fr
Tél : 03 87 38 68 91 ou 06 32 07 38 34
<http://www.tresor.cgt.fr/57/> ou sur Magellan